

DELIBERATION DD2025_024

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 21 mars 2025

LE 27 mars 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	61
Votants	73
Pouvoirs	12

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

BUDGETS PRIMITIFS 2025

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL, M. PERIER, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme FAVARD, Mme DUVERNEUIL, M. VADILLO, M. LACOUR-COULON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER
M. GUILLEMET donne pouvoir à Mme ROUX
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. SUDREAU
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme LUMELLO
M. DELCROS donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM
Mme REYS donne pouvoir à Mme DOAT
Mme RENAUD donne pouvoir à M. SERRE

BUDGETS PRIMITIFS 2025

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que l'article L 1612-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) pose que les budgets des collectivités territoriales et de leurs établissements publics doivent être votés avant le 15 avril de l'exercice auquel ils se rapportent.

Que pour rappel le Grand Périgueux dispose des budgets suivants :

- **Le budget Principal** : il regroupe toutes les activités administratives du Grand Périgueux non incluses dans un budget annexe. Il est tenu en € TTC, sauf pour les opérations ALIENOR et le camping de Neufont qui sont assujetties à la TVA.
- **Le budget Immobilier d'entreprises** : ce budget annexe permet le suivi des opérations immobilières et foncières destinées à la location à des tiers privés (sauf pour les gendarmeries). Il est assujetti à la TVA sauf pour la Maison de santé de Vergt.
- **Le budget zones d'activités économiques (ZAE)** : ce budget annexe est tenu en comptabilité de stock et assujettie à la TVA, il est chargé de comptabiliser les opérations de viabilisation et de commercialisation du foncier des zones d'activités économiques. Les zones d'activités incluses dans ce budget sont constituées par un ensemble foncier clairement délimité et destiné à être vendu à des acteurs économiques après viabilisation. Les réserves foncières non affectées sont donc exclues de ce budget. Le budget ZAE supporte les opérations d'acquisitions et de viabilisation de chacune des zones ainsi que les frais financiers et la fiscalité afférente. Une fois que l'opération de commercialisation d'une ZAE est close, tous les terrains identifiés comme commercialisables ayant été vendus, le résultat de commercialisation est repris au budget principal. Le patrimoine non commercialisé (voirie, espaces publics...) est intégré au budget principal.
- **Le budget assainissement** : Ce budget concerne la gestion de l'assainissement collectif et individuel sur l'ensemble des communes. Il est assujetti à la TVA.
- **Le budget Transports et mobilité** : Ce budget regroupe l'ensemble des dispositifs liés aux transports publics, l'intermodalité, l'aménagement et l'exploitation du réseau de transport public, (sauf les fonds de concours, la nomenclature comptable ne le permettant pas). Ce budget est partiellement assujetti à la TVA pour les opérations liées à l'exploitation du réseau Périmouv', à l'exception des installations publiques (voirie, espaces publiques, travaux ferroviaires...).
- **Le budget déchets** : il s'agit d'un budget créé en 2023 et qui porte les flux de la redevance incitative collectée par le Grand Périgueux puis reversée au SMD3. Ce mécanisme de « boîte à lettre » sert à maintenir le coefficient d'intégration fiscale de la communauté et par voie de conséquence, la dotation d'intercommunalité.

Que pour chaque budget, les projets de budgets primitifs sont présentés en annexe.

Le budget primitif 2025

Considérant que de façon consolidée, le budget proposé est de 132,5 M€.

Que le budget des déchets n'est pas inclus dans le périmètre de la consolidation.

En M€	Budget primitif	Dép. de Fonct.	Rec. de Fonct.	Dép. d'Inv. (hors dette)	Niveau d'épargne	Evolution de l'endettement
Principal	89,89	58,98	65,43	26,20	6,45 / 10% (6,11 / 9,4%)	+6,09
Mobilités	23,85	11,54	16,72	10,69	4,98 / 30% (3,63/ 24%)	-1,03
Assainissement	12,52	3,09	5,43	7,55	2,34 / 43% (1,82 / 34%)	+2,73
Immobilier	1,49	0,34	0,67	0,81	0,33 / 49% (0,22 / 44%)	-0,34
ZAE	4,75					+1,46
Données consolidées	132,50 - 6%	73,96 +0,2%	88,26 +3%	45,25 -20%	14,10 M€ / 15,5 % (11,78M€ / 13,5%)	+8,91
Déchets	15,70					-

Qu'avec un total de 132,5M€, le budget primitif 2025 est en baisse par rapport à celui de 2024.

Que l'autofinancement consolidé augmente de 2,32 M€ par rapport à 2024 pour se porter à 14,10 M€ soit 15,5% des recettes de fonctionnement (+2 points). Cette augmentation provient de l'ensemble des budgets.

Le budget principal : 89,89 M€

Considérant que dans un contexte où l'inflation est attendue à 1,8 % globalement en baisse de 0,8 %.

Qu'il est prévu à 89,89 M€

en millions d'€, mouvements réels

NATURE	Budget 2024*	Résultats	taux de réalisation	Budget 2025	évolution du budget
<i>Recettes de fonctionnement</i>	64,80	65,15	100,5 %	65,43	1,0 %
<i>Dépenses de fonctionnement</i>	57,28	56,43	98,5 %	57,47	0,3 %
<i>Intérêts de la dette</i>	1,41	1,36	96,8 %	1,51	7,4 %
Epargne brute courante	6,11	7,36	120,5 %	6,45	5,6 %
<i>cessions d'actifs</i>	0,50	0,44	87,3 %	1,44	186,3 %
Epargne brute	6,61	7,80	118,0 %	7,89	19,3 %
<i>Capital de la dette</i>	4,30	4,29	99,8 %	4,71	9,5 %
Epargne nette	2,32	3,51	151,6 %	3,19	37,6 %
<i>Ressources propres d'investissement</i>	20,39	14,86	72,9 %	19,14	-6,1 %
<i>Emprunts</i>	13,32	13,25	99,5 %	10,80	-18,9 %
<i>Dépenses d'Investissement</i>	27,59	23,52	85,3 %	26,20	-5,0 %
Total du budget	90,57	85,60	94,5 %	89,89	-0,8 %

* : en fonctionnement, corrigé de la prévision du transfert de l'excédent SMDE

- **Les dépenses de fonctionnement courantes augmentent de 0,3 % à 57,47 M€.**

Considérant que parmi les dépenses, la masse salariale progresse de 413 000 € (+1,8%) sous l'effet principal de l'augmentation de 4 points des cotisations CNRACL.

Que dans un contexte d'inflation à 1,8 %, les autres dépenses de fonctionnement courantes baissent de 225 000 € (-0,6%) du fait, entre autre, du plan de modération présenté lors des orientations budgétaires et de la fin de certaines opérations exceptionnelles en fonctionnement (atlas de la biodiversité, l'agglomération joue les jeux).

Que malgré cette baisse globale des charges courantes, les services à la population voient leur budget progresser de 3,2 % (+672 000 €) pour atteindre 19,36M€.

- **La charge de la dette est de 1,51 M€ en progression de 7,4 % (+100 000 €)**
- **Les recettes de fonctionnement augmentent de 1 % à 65,43 M€**

Considérant qu'à ce stade les produits fiscaux ne sont pas notifiés, conformément aux orientations budgétaires le budget a donc été construit avec les hypothèses suivantes :

- non progression du produit de la TVA (18,18 M€) conformément à la loi de finances
- non progression de la DGF et du FPIC, respectivement de 7,7 % (+ 1 000 000 €) et de 7,7 % (+ 1 000 000 €)
- revalorisation mécanique des bases de fiscalité directe locale de 1,7 % (+ 297 000 € par rapport au produit antérieur).
- revalorisation physiques des bases de fiscalité directe locales de 0,2 % (+ 41 000 €)
- les produits des services à la population sont de 9,05 M€, en augmentation de 3 % (+ 325 000 €)
- stabilité des taux des taxes

	Taux 2024	Produit 2024	Produit attendu 2025
Versement mobilité	1,60%	15,02 M€	15,30 M€ (+1,9%)
Taxe foncier bâti	4,74%	6,28 M€	6,4 M€ (+1,9%)
Cont. foncière éco	27,76%	9,57 M€	9,76 M€ (+1,9%)
Taxe foncière non bâti	4,73%	100 k€	103 k€ (+2,6%)

- ***l'épargne brute courante*** est prévue à 6,45 M€ en hausse de 5,6 %
- **Les dépenses d'investissement** s'élève à 26,2 M€, en baisse de 5 % (-1,39M€). les principales opérations sont :
 - Sîlot : 9,6 M€
 - Les itinéraires alternatifs : 3,4 M€ (Champcevinel, Cornille, Marival)
 - L'aide à la construction et à la rénovation de logements : 1,7 M€
 - Les centres de loisirs : 1,2 M€ (Antonne, Le Change et Savignac)
 - Les fonds de concours aux communes dont le stade de Périgueux : 1 M€
 - Le gymnase de Sarliac : 0,9 M€
 - Neufont : 0,9M€
 - L'acquisition de l'étang du rosier : 0,8 M€
 - Les subventions économiques : 0,6 M€
 - Les réseaux d'eau pluviale : 0,5 M€
 - L'appel à projets touristiques : 0,2 M€
 - L'aide aux communes dans le cadre du schéma cyclable : 0,2 M€
 - ...
- **Les recettes d'investissement** s'élèvent à 19,4 M€, on y trouve principalement les subventions (6,3 M€), les excédents antérieurs (5,5M€), le FCTVA (4 M€), les cessions, essentiellement EPICENTRE (1,4M€).
- **L'emprunt d'équilibre du budget est de 10,8 M€**
 Il est en baisse de 2,5 M€ par rapport aux budgets précédent.
 Le Grand Périgueux remboursera en outre 4,71 M€ d'encours en 2025.

les budgets annexes : 43,6 M€

Considérant que ces budgets ont un niveau d'épargne assez élevé : immobilier, 43 % pour le budget assainissement et 30 % pour les m

Qu'ils permettent la mobilisation de 23,6 M€ pour investissement et l'aménagement des zones d'activités avec en particulier :

- L'achat de bus et de 9 minibus : 3,1 M€
- Les voies vertes cyclables : 2,7 M€ (Escoire, Saint-Laurent)
- Le centre de la mobilité : 1,1 M€
- Les parkings de covoiturage : 0,6 M€
- le nouveau système de billettique : 0,5 M€
- Le BHNS : 0,5 M€

- Les réhabilitations de stations d'épurations : 2,8 M€ (Vergt, Savignac, Sainte-Alvère)
- les réhabilitations de réseaux d'assainissement : 2,8 M€ dont 2,3 M€ pour ceux desservant la station de Saltgourde

- La nouvelle gendarmerie de Sorges : 0,3 M€
- l'extension de la maison de santé de Vergt : 0,1 M€

- La ZAE de Périouest : 2,7 M€
- la ZAE des Moulineaux à Razac : 0,4 M€
- la ZAE Perrier d'Aurière à Sanilhac : 0,3 M€

Que pour réaliser ces 23,6 M€ d'opérations, l'endettement sera majoré de 2,6 M€ seulement.

Qu'un dossier complet joint en annexe reprend par budget et par politique publique les données issues du compte financier et des projets de budgets primitifs, dont les maquette officielles sont jointes par ailleurs.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Approuve l'ensemble des budgets primitifs proposés pour l'exercice 2025 ;
- Pour les budgets tenus sous nomenclature M57 (principal, Immobilier d'entreprises et ZAE), conformément au règlement budgétaire et financier du Grand Périgueux, autorise le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres d'une même section, à l'exception des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des crédits de chaque section.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 08/04/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 08/04/2025	Périgueux, le 08/04/2025
Le secrétaire de séance Christian LECOMTE	Le Président Jacques AUZOU